# Dernière Heure

(NOS DEPECHES)

## Les incidents de Saverne au Parlement d'Alsace-Lorraine

Strasbourg, 13 janvier.

Cette après-midi, le Parlement d'Alsace-Lorraine a abordé la discussion touchant les incidents de Saverne. Toutefois le véritable débat ne commencera qu'ultérieurement, le gouvernement ne devant donner lecture de sa déclaration qu'après que les interpelateurs auront développé leurs arguments.

La discussion, commencée aujourd'hui, se poursuivra donc demain.

Le premier orateur inscrit à l'ordre du jour est M. Knoeflier. Il accuse le parti militariste de créer un état d'agitation continuelle et d'avoir directement provoqué les incidents de Saverne.

Le colonel von Reutter, assure-t-il, ne saurait s'abriter derrière l'ordre qu'il a reçu de ses supérieurs pour excuser ou atténuer les irrégularités qu'il a commises. C'est ce qui ressort clairement du procès qui vient d'être jugé.

On a voulu trouver des coupables, on les a cherchés partout, excepté où ils se trouvaient, c'est-à-dire parmi les militaires.

L'enquête a surtout porté du côté de la population civile et l'on savait bien qu'à l'origine de ces incidents se découvrirait l'attitude d'un officier, le lieutenant Forstner. Il eût suffi, ajoute l'orateur, de prendre des mesures pour remettre les choses au point. Les autorités ne l'ont pas voulu.

L'orateur s'attache ensuite plus particulièrement à la comparution devant le conseil de guerre du colonel von Reutter et du lieutenant Schadt, insistant sur ce fait que le procureur chargé de requérir s'est institué le défenseur des accusés et que les témoins civils ont été traités comme de véritables accusés. On est allé jusqu'à tenir pour non avenus les témoignages, pourtant formels, fournis à la barre par plusieurs magistrats de bonne foi.

L'interpellateur remonte ensuite à l'affaire du lieutenant von Forstner. Après avoir été condamné en première instance, il bénéficia en appel d'un arrêt d'acquittement, sous prétexte qu'il aurait agi en état de légitime défense. On a cherché à excuser von Forstner en attribuant ces leutes à l'entraînement de sa jeunesse et à l'ignorance où il se trouvait des lois.

Mais pourquoi n'a-t-on pas fait profiter de la même mansuétude ou plutôt de la même justice, les recrues alsaciennes qui, elles aussi, étaient jeunes et pouvaient ne pas connaître la loi. En y regardant de plus près, dit l'orateur, les excès militaires ont eu cependant un résultat inattendu ; ils ont créé un lien entre les Alsaciens, la population composée d'Allemands émigrés, et les autorités locales, se solidarisant dans l'intérêt de l'ordre et de la paix contre les excès de l'élément militaire.

Avant de quitter la tribune, l'orateur donne lecture d'une protestation qui a été votée à l'unanimité, hier, par le Sénat.

*M. Weber*, du parti lorrain, proteste avec force contre les férocités militaires. Il reproche surtout au colonel von Reutter ses attaques contre les pouvoirs civils en général, et contre M. Mühl, en particulier.

On a accusé les Savernois d'avoir ri ! Mais qui ne rit pas actuellement ?

L'armée s'est rendue ridicule et on devrait se souvenir que le ridicule tue. Que fera le gouvernement pour remédier aux injustices et quelles garanties donnera-t-il à la population pour qu'à l'avenir la vérité triomphe : c'est ce que le peuple veut savoir. Il demande justice. Qu'on la lui donne et qu'on sauve ainsi ce qui peut encore être sauvé.

On entend alors le député socialiste *Imbs*, qui attaque violemment les autorités militaires ; il attaque surtout le système du lieutenant prussien.

*M. Burger*, du parti progressiste, expose le point juridique de la question. Le peuple d'Alsace-Lorraine et tout le peuple d'Allemagne ont été émus de tout ce qui s'est passé à Saverne. Les deux pouvoirs sont entrés en conflit et ce qu'on ne dit pas, c'est que pour Saverne, la population a été offensée de la façon la plus grossière, et que cette offense n'a pas trouvé de punition ; ce que le colonel Reutter a fait est illégal.

## Explosion de dynamite EN ALLEMAGNE

### Nombreuses victimes

Cologne, 13 janvier.

Une charge de dynamite a fait explosion à la mine de Mansfeld, près de Bochum, causant la mort d'un certain nombre d'ouvriers. On dit que quatre d'entre eux ont péri ; mais il est très possible que le chiffre des disparus soit beaucoup plus élevé.

La force de l'explosion a été telle que des fragments de vêtements, des débris de cadavres et des morceaux de wagonnets ont été projetés à une grande distance.

Des toits de maisonnettes ont été défoncés et l'on ne compte pas le nombre des vitres et l'on ne compte pas le nombre des carreaux brisés par la répercussion de l'explosion. On procède à la recherche des cadavres. Les secours sont difficiles.

## Le banquet Barthou à Bordeaux

Bordeaux, 13 janvier.

Le banquet offert par le Cercle Voltaire à M. Louis Barthou, ancien président du Conseil, est définitivement fixé au dimanche 25 janvier.

## La Croix de Sarah Bernhardt

Paris, 13 janvier.

Il se confirme que le Conseil de l'Ordre qui se réunira demain à la Grande Chancellerie pour examiner les propositions qui lui sont envoyées par le ministre de l'Instruction publique, donnera un avis favorable à la nomination de Mme Sarah Bernhardt, comme chevalier de la Légion d'Honneur.

La plupart des membres du Conseil de l'Ordre sont décidés à accorder à la grande artiste la grande distinction qui lui fut refusée il y a deux ans.

Cette fois, non seulement M. Viviani, ministre de l'Instruction publique, mais M. Poincaré a fait connaître son désir de voir figurer le nom de Mme Sarah Bernhardt dans la proposition qui paraîtra vraisemblablement jeudi au « Journal Officiel ».

## AU SÉNAT

### Une lettre de M. Hayez

Paris, 13 janvier.

M. Hayez, sénateur du Nord, a adressé au président du Sénat, la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Par trois élections successives, mes collègues m'ont fait le grand honneur de me confier le mandat de secrétaire du Sénat. En les informant que je cesse d'être candidat, je tiens à leur exprimer ma très vive gratitude pour ce témoignage de confiance qu'ils ont bien voulu me donner. J'en conserverai le précieux souvenir.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'hommage de ma haute et respectueuse considération.

« P. HAYEZ ».

## LA TRIPLE ENTENTE

### Déclarations de M. Doumergue

Le correspondant du « Daily News » à Paris a été reçu par M. Doumergue, qui lui a parlé en termes extrêmement chaleureux des relations existantes entre la France et l'Angleterre.

« C'est la conviction du gouvernement et de tous mes amis, a déclaré M. Doumergue, qu'il est tout à fait de l'intérêt de la France et de l'Angleterre de resserrer autant que possible les liens qui les unissent. En tout cas, il est bien évident que leurs intérêts économiques et politiques établiront toujours entre elles un rapprochement plus étroit qu'avec tout autre pays.

« Je suis tout à fait d'accord avec mes prédécesseurs pour estimer que des relations de plus en plus étroites avec l'Angleterre et notre alliance avec la Russie constituent les meilleures garanties de la paix. La politique de la France ne s'inspire d'aucun sentiment de provocation à l'égard des autres pays. Le plus vif désir de l'opinion française est que rien de ce que fait l'Angleterre ne puisse être interprété ici comme un désir de sa part de rendre nos relations moins intimes.

« En ce qui concerne la question des armements, nous n'avons jamais fait que suivre les autres nations ; nous n'avons pas l'intention de nous intéresser à aucune ; nous voulons seulement conserver notre indépendance et notre dignité.

« Pour ce qui touche la situation internationale, j'aperçois un désir sincère de la part de l'Angleterre, de la Russie et de la France de maintenir la paix, et je n'ai aucune raison de croire que les autres puissances qui savent les lourdes responsabilités qui pèseraient sur elles, ne soient pas elles-mêmes animées d'intentions pacifiques. »

M. Doumergue a déclaré au correspondant du « Daily News » qu'il n'avait pas été informé officiellement de la visite de M. Asquith à Paris, visite qui a un caractère strictement privé. Aucune entrevue n'a été prévue entre lui et le premier ministre anglais.

## DANS LA RÉGION

### AUTOUR DE LILLE

**HEM**

**Doigt écrasé.** — Jean Delattre, 13 ans 1/2, aide tisserand à l'usine Demurmont, a eu le petit doigt droit écrasé par une clef de son métier. 15 jours de repos.

**WILLEMS**

**Arrestation** de Charles Montagne, 40 ans, ouvrier agricole à Willems, pour vagabondage et mœurs par trop légères.

**LANNOY**

**Service de désinfection.** — Les Mairies ont reçu l'avis suivant :

« Le Conseil général a, dans sa dernière session, décidé qu'à partir du 1er janvier 1914, toute personne ayant un loyer ne dépassant pas 300 francs sera complètement dégrevée de la taxe de désinfection. En outre, pour ce qui est des personnes restant assujetties à cette taxe, le taux de l'imposition sera, non plus de 3 % du montant du loyer dans les villes de moins de 5000 habitants et de 2.50 % dans les localités d'une population supérieure, mais seulement de 2 et 1.50 %. »

### NORD

**DEUMONT**

**Vols de glaces.** — La gendarmerie a arrêté les nommés Lehaye Ernest, 27 ans, né à Heumont, demeurant à Soire-sur-Sambre, et Marcoux Renacle, 16 ans, demeurant à Merbes-le-Château, pour avoir dérobé aux Etablissements des Glaces et Verres spéciaux quelques morceaux de verre d'une valeur de vingt francs.

**BAGNANT**

**Une grève.** — Une trentaine d'ouvriers de la fabrique d'essieux Beaudoin et Cie, sont en grève depuis quelques jours. Le différend est causé par un règlement sur les sorties de l'atelier pendant le travail et sur une retenue de salaire que les ouvriers estiment injustifiée.

**HAZEBROUCK**

**Accident de voiture.** — Par suite d'une collision, M. Casimir Dieudonné a été précipité de sa voiture sur le sol. Il s'est sérieusement blessé à la tête et a eu le bras droit fracturé. Le blessé a été transporté chez lui, section de la Papote.

**Un cheval emballé.** — Le cheval de M. Parrain, fabricant de sucre, routé de Watten, s'est emballé, ayant pris le mors au dent, parcouru à grande allure la Grand'Place. Son propriétaire, heureusement, parvint à l'arrêter.

**STENBECQUE**

**Accident.** — M. Elie Croquette, maître-maçon, dans une chute sur un chariot qu'il était en train de décharger, s'est fait de sérieuses contusions au dos ; un bon repos lui sera nécessaire.

### PAS-DE-CALAIS

**ROUVROY-NOUMEA**

**Vol.** — M. Wacquié-Jouglet, 64 ans, habite la cité des Baraques, dernière le terri de Nouméa. Pendant qu'il a été voir un de ses enfants à Billy, il dit qu'on lui a dû voler 150 francs en espèces et la valeur de 18 fr. en marchandises diverses.

La gendarmerie de Rouvroy enquête sur cette déclaration.

# NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

## *Mouvement judiciaire*

Paris, 13 janvier.

Sont nommés :

**Substituts du procureur de la République :** à Briey, M. Joppe, juge suppléant à Douai ; à Cambrai, M. Mengin, substitut à Gourdon.

**Juge de paix de Boulogne-sur-Mer** du canton Sud, M. Audechaud, juge de paix à Guéret.

## Un lillois meurt dans un train

### entre Colleret et Maubeuge

Lundi, vers 4 heures et demie du soir, M. Declincourt-Legrand, voyageur de commerce, demeurant 69, rue Ampère, à Canteleu-Lambersart, est décédé subitement dans le train 1480 allant de Comeoire à Maubeuge. M. le docteur Calot fils attribue le décès à une congestion sans doute produite par le froid. La famille du défunt a été avertie avec ménagement et le corps a été transporté à l'hospice Saint Nicolas.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs et amis, la Maison de santé du **Docteur MUSIN**, Chemin de Périgord, AMIENS. Traitement des maladies mentales et nerveuses, pension modérée. 48

# LILLE

## Propos d'un Lillois

### On ne patine pas avec la frousse

Depuis quelques jours, la glace recouvre la nappe d'eau de l'avenue de Dunkerque, mais cette croûte est mince et n'offre que peu de résistance

Quelques-uns qui voulurent s'aventurer un peu loin sur ce miroir fragile prirent un bain froid, glacé, mortels, n'appuyez pas.

Depuis ces accidents, l'agent qu'on a préposé à la surveillance de l'étang gelé, ne cesse de verbaliser pour bris de glace.

Mais le représentant de l'ordre a fort à faire pour empêcher les ébats patineurs des gamins qui font leurs débuts patients dans ce beau sport. Ils « gnolent », tombent et se relèvent, ayant mal au terminus... de leurs dos, mais ils recommencent de plus belle.

Malgré la brise âpre qui les mord et les flocons de neige qui leur cinglent la figure, ils glissent, ivres de liberté et de joie, en pensant : « Qu'importe le flocon, pourvu qu'on ait l'ivresse ».

Pendant ce temps, les cafés regorgent de concierges frileux que le patinage ne tente pas, buveurs ou joueurs, ceux-là ne préféreront jamais la glace au café ou la glace à la manille.

LE BADAUD.

## Le Théâtre de Lille

### M. Grenier interpelle l'Administration municipale.

### Une réponse confuse de M. Brackers d'Hugo.

Nous avons dit hier quels commentaires avait suscités l'attitude de l'administration municipale de Lille, à qui plusieurs conseillers reprochaient de n'avoir tenu aucun compte des décisions du Conseil, relativement au cahier des charges du théâtre.

Au cours de la réunion qui s'est déroulée dans la soirée d'hier à l'Hôtel de Ville, un conseiller, M. Grenier, s'est chargé de traduire le mécontentement de ses collègues. Il s'est exprimé dans les termes que voici :

« Il m'est revenu que le directeur choisi par l'administration municipale avait l'intention de ne pas se conformer aux exigences du cahier des charges. Cela me paraît assez illogique et je serais reconnaissant à l'adjoint délégué aux Beaux-Arts de me donner l'assurance du contraire ».

A cette question nettement posée, l'adjoint aux Beaux-Arts, M. Brackers d'Hugo, répond d'une façon si confuse qu'on se demande d'abord où il veut en venir.

« Le cahier des charges du théâtre, dit-il, a été conçu dans la pensée (sic) d'une troupe sédentaire. Quand l'administration municipale eut examiné les propositions des candidats à la direction, elle arrêta son choix sur M. De Villers, en raison de l'originalité de ses conceptions, et de son intention d'utiliser les troupes tournantes qui permettent aux directeurs d'échapper à la monotonie coutumière. Il va sans dire que l'acceptation du projet nouveau de M. De Villers obligera l'administration à modifier le cahier des charges.

« Ces modifications sont actuellement à l'étude. Cette étude achevée, la ville signera un traité avec le directeur.

« J'en ai déjà arrêté le cadre. Quand le traité sera prêt, nous le soumettrons à la commission qui a élaboré le cahier des charges. Le Conseil municipal n'aura plus qu'à donner son approbation ».

« — Fort bien ! réplique M. Grenier, si les modifications que vous entendez apporter au cahier des charges se réduisent à des « ajoutes » sans importance, je serai d'accord avec vous. Mais si le cahier des charges est complètement remanié, j'aurai le droit de m'étonner de ce que vous vous soyez permis de nommer si vite un directeur.

« Je me résume : Si vous maintenez les parties essentielles du texte adopté par le Conseil, celui-ci ne se dédjugera pas. Mais si vous démolissez les bases de notre œuvre, nous n'accepterons pas d'avoir travaillé pour rien ».

A la précision de M. Grenier, M. Brackers d'Hugo continue d'opposer des formules troubles et fuyantes. « Nous n'apporterons aucun adoucissement au cahier des charges. Et pour ce qui est du traité auquel je viens de faire allusion, il vous sera intégralement soumis. Je vous rappelle par ailleurs que le cahier des charges éventuel est uniquement la base des pourparlers. Chacun des concurrents était libre de proposer les modifications qui pouvaient lui paraître utiles. Et c'est à l'administration qu'il appartenait de se prononcer... ».

— M. Grenier : « A quel moment comptez-vous nous présenter le traité dont vous avez parlé aujourd'hui pour la première fois ?

« Il va sans dire que si ce traité ne nous plaisait pas, nous aurions le droit d'exiger un traité conforme à notre première décision. Admettez que nous repousserons votre traité... ».

— M. Brackers d'Hugo : « Dans ce cas l'administration aviserait... ».

— M. Grenier : « Vous voulez dire que l'administration exigerait l'application pirlo le du cahier des charges, tel que l'a établi le Conseil ? »

A ce moment, M. Parmentier se porte au secours de son ami Brackers : « Nous obliger à appliquer le cahier des charges sans modifications ? Jamais de la vie ! »

M. Brackers, que cette intervention ne semble pas avoir réconforté, allègue que « si le Conseil repoume les modifications qui lui seront proposées, M. De Villers pourra s'en aller ».

« Quoi qu'il arrive, s'écrie, en manière de conclusion M. Grenier, je souhaite de ne pas avoir à vous rappeler dans un an ce que je vous ai dit aujourd'hui ».

— M. Brackers d'Hugo : « Dans un an, mon cher collègue, la situation du théâtre sera excellente ».

— M. Grenier : « Je le souhaite, mais en attendant, je vous promets de veiller à l'application stricte du cahier des charges ».

Bon nombre de conseillers inclinent la tête en signe d'approbation. M. Brackers se réigne au silence.

L'incident est clos.

Nous nous sommes attachés à en donner une version fidèle et nous n'insisterons pas, pour aujourd'hui. Tout commentaire serait, au surplus, déplacé, les explications de M. Brackers d'Hugo, encore que bien vagues, suffisent à prouver que la question théâtrale, quoi qu'on en ait dit, est loin d'être résolue.

P.-T. P.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 janvier

La séance est ouverte à 5 heures et demie, sous la présidence de **M. Baudon**, adjoint.

**M. Dvignour**, secrétaire, présente les excuses de MM. Charles Delesalle, Crépy, St-Léger, Gossart et Baré. Il donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations.

**Nouveau théâtre. — Travaux de tapisserie et de décoration. — Rapport de M. le maire**

Les devis des travaux et fournitures à exécuter pour parachever les installations intérieures du nouveau théâtre sont soumis à l'examen du Conseil, qui est également prié, en conséquence :

1° D'approuver les projets des travaux et fournitures du mobilier, comportant cinq lots ; de décider leur mise en adjudication en la forme ordinaire ;

2° D'approuver le marché passé avec MM. Allard et d'Espouy, pour la fourniture et mise en place, dans les niches du premier étage, de deux vases décoratifs ;

3° D'approuver les marchés passés avec MM. Déchin et Caby pour l'exécution de deux statues ornementales à placer dans chacune des baies du vestibule d'entrée ;

4° De décider que la dépense totale d'exécution de ces travaux et fournitures sera prélevée sur la disponibilité actuellement existante sur les crédits votés pour le théâtre.

Adopté.

**Nouveau théâtre. — Fourniture de décors. — Rapport de M. le maire**

L'ouverture du nouveau théâtre devant avoir lieu le 1er octobre 1914, et tous les travaux de gros œuvre, d'aménagements intérieurs, de décoration et d'ameublement ayant été adjugés ou arrêtés, le Conseil est invité à se prononcer sur la fourniture des décors de la nouvelle scène et à approuver les marchés passés avec MM. Piat et Bertin pour l'exécution et la fourniture de ces décors, et de décider qu'un crédit de 60.000 francs sera affecté à ce travail, pour l'année 1914 et prélevé sur les disponibilités des crédits du théâtre.

Adopté.

**Sapeurs-pompiers. — Caisse des retraites. — Rapport de M. le maire**

Le Conseil est invité à adopter et à adresser une nouvelle rédaction à M. le ministre de l'Intérieur en réponse au nouveau règlement de la caisse de retraites des sapeurs-pompiers, qu'il a tait transmettre à la municipalité.

Adopté.

**Hospices. — Budget primitif pour 1914. — Rapport de M. le maire**

Le budget primitif pour 1914 présenté par la commission des hospices est soumis à l'examen du Conseil, qui est invité à renvoyer ces documents à un autre examen des commissions de l'assistance publique et de finances.

Adopté.

**Palais Rameau. — Chauffage. — Réception définitive. — Rapport de M. le maire**

Le décompte des travaux d'installation du chauffage du Palais Rameau s'établirait comme suit :

| | |
|---|---|
| Forfait de l'installation suivant chiffre transactionnel | 29.445 fr. |
| Réparation à une chaudière en décembre 1912 suivant mémoire | 1.764 35 |
| Montant total du décompte définitif | 31.209,35 |
| En diminution de | 935 65 |
| Sur le forfait de M. Sée qui était de | 32.145 00 |

Le Conseil est invité à donner son approbation au décompte définitif ci-dessous et prononcer, à titre de transaction, la réception définitive des travaux.

Adopté.

**Commission des travaux. — Pont Napoléon. Travaux de grosses réparations. — Rapport de M. Delos**

Après examen de ces différents travaux, la commission des travaux en a reconnu l'extrême urgence ; le Conseil est invité à donner son approbation quant à l'ouverture d'un crédit de 8.600 francs, qui sera rattaché au devis de l'entreprise primitive et permettra seul de faire un travail complet.

Adopté.

**Postes d'octroi. — Pont de l'Hippodrome et Planche à Quesnoy. — Rapport de M. le maire**

Le Conseil est invité à approuver le marché passé avec M. Flament, entrepreneur à Lille, pour la construction d'un logement de poutier avec poste d'octroi au pont de l'Hippodrome, et de décider que la dépense nécessaire sera prélevée sur le crédit supplémentaire de 50.000 francs voté le 19 décembre 1913, pour l'entretien des propriétés communales.

Adopté.

**Eclairage électrique. — Fourniture. — Adjudication. — Rapport de M. Ducastel**

La commission des travaux a examiné la nouvelle série de prix des fournitures nécessaires à l'éclairage électrique, sur laquelle doit être faite l'adjudication de ces fournitures pour les années 1914, 1915, 1916, 1917. Après quelques modifications précédemment apportées, le Conseil est invité à accepter cette base pour la mise en adjudication.

Adopté.

**Lycée Féndon. — Internat. — Budget pour 1914. — Rapport de M. Parmentier**

« Vous avez renvoyé à l'examen de la commission des finances l'examen du budget pour 1914 de l'Internat du Lycée Fénelon. Ce budget s'établit en recettes pour 96.000 francs et en dépenses par 95.835 fr., soit avec un excédent de 165 francs de recettes. Il est à noter que ce budget s'établit ainsi sans faire appel au concours financier de la ville.

« Ce budget nous a paru bien établi. Les dépenses y figurent présentement une différence en plus de 8.770 fr. sur le budget de 1913, mais, par contre, les recettes s'accroissent de 8.935 francs ».

Adopté.

**Sinistrés de la rue Saint-Druon. — Secours**

M. le maire, rapporteur, demande au Conseil de soulager les infortunés des habitants de la rue Saint-Druon qui, on le sait, furent obligés de fuir devant l'incendie de la fabrique de pianos automatiques L. Bailleul, sise rue du Faubourg-de-Roubaix, brisant et détériorant leurs modestes mobiliers ; en allouant une somme de 1.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1914.

Adopté.

**Allocations journalières**

Aux termes de l'article 22 de la loi du 21 mars 1905 et de l'article 12 de la loi du 7 août 1913, le Conseil municipal est appelé à accepter, après examen, les demandes d'allocations journalières formulées pour les jeunes gens appartenant aux classes 1912 et 1913.

Adopté.

**Fourneaux économiques. — Exercice 1913. — Crédit supplémentaire**

M. le maire, rapporteur, propose l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 8.000 fr. à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1913.

Adopté.

**Captation et adduction des nouvelles eaux potables de la Bassée. — Redevances**

M. le maire, rapporteur, donne lecture des conventions passées avec les municipalités de Bouvin, Provin, Annœullin, Allennes-les-Marais, Herrin et Houplin. Le Conseil est prié d'approuver ces conventions.

Adopté.

**Elections. — Application de la loi du 29 juillet 1913. — Les isoloirs**

Des propositions considérées comme avantageuses ont été faites par M. Dupres, de Lille, qui consent à exécuter des isoloirs avec panneau en tôle pour une somme de 13 francs.

Le prix de ces isoloirs, celui des tapisseries et des transformations des urnes atteindraient la somme de 3.267 francs.

Un crédit d'une somme semblable est ouvert.

Adopté.

D'autres rapports sont ensuite présentés sur diverses emprises, liquidations de pensions, secours, redevances, échats et ventes de terrains, indemnités, crédits supplémentaires et autres questions sur les services municipaux qui, tous, sont adoptés.

**M. Grenier** prend le dernier la parole pour demander à l'administration municipale de bien vouloir appuyer la requête que certains commerçants et industriels ont adressée à l'administration des postes et télégraphes, et dans laquelle ils réclament l'installation, à Lille, au bureau central des téléphones, du système d'appel automatique qui donne d'ailleurs d'excellents résultats dans de nombreux pays et notamment, en France, à Nice.

**M. Brackers d'Hugo** répond que cette proposition est excessivement intéressante et qu'il tera le nécessaire auprès des pouvoirs compétents.

Des enquêtes à ce sujet seront faites par l'administration municipale qui étudiera, d'autre part, avec le concours de la direction des postes et télégraphes, les moyens à employer pour aboutir.

La séance est levée à 9 heures 45.

**MYSTERIEUSE AFFAIRE D'AVORTEMENT**

On fait grand bruit dans la populeux quartier de Fives autour d'une affaire d'avortement dans laquelle seraient impliquées un certain nombre de personnes, entre autres une dame X... qui serait une taiseuse d'anges ; une dame L..., 27 ans, et une jeune lilloise de 24 ans qui a disparu. La dame X... se serait livrée sur les deux autres personnes précitées à des manœuvres abortives.

Une dénonciation amena M. Vignal, commissaire du 8e arrondissement, à s'occuper de cette affaire, il interrogea la dame X... qui nia énergiquement les actes qu'on lui imputait, puis la dame L... qui, après avoir avoué, se rétracta. Des perquisitions opérées au domicile de ces personnes ne donnèrent aucun résultat.

M. Filliere, juge d'instruction, va s'occuper d'éclaircir ce mystère, il a convoqué toutes les personnes en cause et celles qui pourraient apporter des renseignements utiles à l'instruction pour vendredi, dans son cabinet. Aucune arrestation n'a été opérée.

**DECORATION DE M. LE PRESIDENT COUHE**

Une imposante cérémonie s'est passée hier mardi, à 4 heures, au Palais de Justice de Lille.

Les membres du Tribunal ayant à leur tête le Procureur de la République, se sont rendus en robe auprès de M. le président Couhé pour lui adresser leurs félicitations au sujet de sa récente promotion dans le Légion d'honneur.

M. le Procureur de la République prenant la parole au nom de ses collègues, a exprimé à M. le président Couhé la satisfaction profonde que le Tribunal avait ressentie en apprenant la décoration de son président qui a si dignement continué à Lille la tradition de ses éminents prédécesseurs.

Il a terminé en remettant à M. le président Couhé, au nom du Tribunal, un écrin renfermant une croix en brillants.

M. le président a remercié avec émotion ses collègues de leur gracieuse attention et leur a dit combien il était fier de la distinction qui venait de lui être conférée et qui constituait pour lui la plus précieux des encouragements.

M. le président Couhé a ensuite reçu les greffiers d'audience et le personnel du Palais.

## Au Parquet

### L'acte de banditisme d'Halluin

M. Gobert, juge d'instruction, a interrogé, hier, Vermant, l'inculpé dans cette affaire, véritable bandit dont le casier judiciaire est surchargé de condamnations. Cet individu est accusé de s'être introduit le 31 décembre, en compagnie de deux camarades qui seront bientôt arrêtés, dans la demeure de Mme veuve Crabeville, au Pilori, hameau du Mont-d'Halluin, qu'ils cambriolèrent. Ils tentèrent de brûler vive leur victime, qui a formellement reconnu Vermant.

Ortal-ci a donné l'alibi de son temps, il se trouvait à l'heure où l'exploit était perpétré, très d'un jour à Roubaix de Marcq-en-Baroeul, et a même adressé le parole au chauffeur de ce jour, M. Gobert va vérifier cette assertion de l'inculpé et faire rechercher le chauffeur en question.

M. Filliere, juge d'instruction, est chargé de l'instruction de l'attentat de Roubaix, dont le coupable est sous les verrous. C'est un nommé Henri Duforest, 25 ans, commerçant, qui attaqua en plein jour, en pleine ville de Roubaix, pour la dévaliser, Mme Herminie Nys, qui portait sur elle une grosse somme d'argent.

## Conseil de Guerre

Séance du 13 janvier 1914

Commine, Jean-Baptiste-Joseph, 8e régiment d'infanterie, désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets, 3 ans de travaux publics. Défenseur, Me Lambert. — Meslé, Joseph-Léon, jeune soldat, classe 1904, recrutement de Vascœuil, insoumission, 6 mois de prison (sursis). Défenseur, Me Tabary. — Sebaub, Cato, territorial classe 1888/1891, recrutement d'Oran, insoumission, acquitté. Défenseur, Me Tabary. — Thérasse, Léon, jeune soldat classe 1909, Seine (3e bureau), insoumission, 3 mois de prison. Défenseur, Me Tabary. — Druez, Henri-Désiré, 2e canonnier-conducteur, 27e régiment d'artillerie, désertion à l'étranger en temps de paix, avec emport d'effets, 2 ans de prison. Défenseur, Me Tabary. — Bertrand, Edmond, réservisté, classe 1904, recrutement de Cambrai, insoumission, 3 mois de prison. Défenseur, Me Olivier de Renty. — Goffez, Alphonse, réservisté, classe 1905, recrutement de Lille, insoumission, 30 jours de prison. Défenseur, Me Olivier de Renty. — Renaux, Jules, 2e canonnier servant, 41e régiment d'artillerie, désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets, 6 mois de prison. Défenseur, Me Olivier de Renty. — Merlin, Henri-François, territorial classe 1891, recrutement de Lille, insoumission, 6 mois de prison. Défenseur, Me Gobert. — Demman, Jules-Romain, réservisté, classe 1901, recrutement de Dunkerque, insoumission, 3 mois de prison. Défenseur, Me Roquette. — Durocelle, Albert-Emile, réservisté, classe 1904, recrutement d'Amiens, insoumission, 2 mois de prison. Défenseur, Me Gobert.

**Entreprise Générale d'Ameublements**

**G. WIART & Cie** — Téléph. 1788

**79, Rue Nationale, LILLE**

**Mobiliers Complets pour Salles à Manger et Chambres à Coucher**

— « Modèles inédits et dépassés » —

VASTE RAYON SPÉCIAL DE :

**TAPIS, CARPETTES, TAPIS D'ESCALIERS**

30.60

**UNE VICTIME DU FROID**

Mme Marguerite Pieler, née Hallain, ménagère, demeurant 100, rue de Juliers, s'est affaissée mardi, à 11 heures un quart, rue d'Inkermann prise de congestion causée par le froid.

Transportée à la pharmacie Pellet où on lui administra un cordial, elle revint vivement à elle et put être reconduite à son domicile en tramway.

**VOL DE LINGE**

Alors que M. Vanoverschelde, blanchisseur au Marais-de-Lomme, effectuait sa tournée chez ses clients, un audacieux voleur profita de ce qu'il avait quitté sa voiture rue Nationale, pour lui dérober un panier de linge marqué B. G. et renfermant pour 40 francs de linge environ.

Liqueur **CORDIAL-MEDOC**

**FEUX DE CHEMINEE**

— Un feu de cheminée s'est déclaré mardi rue Boileux, 5, au domicile de M. le lieutenant Jacquemain, du 43e régiment d'infanterie. Le feu a été promptement éteint et les pompiers de la rue de la Baignerie arrivés sur les lieux n'ont pas eu à intervenir.

— Mardi, à 11 h. 30, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. le docteur Vanhauvershuyn, 41, rue Pierre-Legrand, il a été éteint rapidement par le personnel de la maison sans que les pompiers des postes de la rue Pierre-Legrand et de la rue Saint-Gabriel aient eu à intervenir.

**DES ORUS DANS UNE CAVE**

En descendant dans la cave de l'immeuble qu'il habite depuis peu de temps, 71, rue Jacquemars-Giélée, M. le docteur André Paquet ne fut pas peu surpris de découvrir dans un coin de bidle cave, deux engins dont l'aspect n'était pas rassurant : Il s'en fut prévenir M. Broux, l'actif commissaire du 5e arrondissement, de la curieuse trouvaille qu'il avait faite chez lui ; deux agents ramenaient quelque temps après les deux projectiles.

Il s'agissait récemment de vieux obus datant des dernières années du troisième Empire, obus qui furent tirés à cette époque dans les premiers canons rayés de bronze mis en usage.

Ils ont un calibre de 12 centimètres et paraissent chargés, ils seront remis à l'autorité militaire.

**Bandes pour varices**

tissu caoutchouté, qualité extra 1 fr. 50 le mètre, chez Mlles Amagalon, bandagistes des principales maisons de santé de la région, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille, Dépôt des crèpes Velpeau, Tétra, Lotéra, etc. Téléphone 26.35.

**LA FUGUE D'UN GAMIN**

Nous avons annoncé il y a quelques jours la disparition du jeune Edmond Leprince, âgé de 15 ans, dont les parents demeurent rue du Buisson, jardin Franchomme à Saint-Maurice. Le jeune Leprince avait quitté ses parents vendredi, à six heures du matin, pour se rendre à son travail, à la brasserie du Coq Hardi, rue de la Louvière, il n'avait pas reparu depuis au domicile de ses parents ; toutes les recherches faites pour le retrouver étaient demeurées sans résultats.

On vient de le retrouver et même de l'arrêter à Briey (Meurthe-et-Moselle) pour vagabondage et infraction à la police des chemins de fer, car il avait voyagé jusque-là sans billet. Son intention était probablement d'aller revoir son frère, soldat dans un régiment de l'Est.

La sûreté de Lille prévenue a avisé la famille du jeune galopin qui sera rapatrié sous peu et rendu à sa famille.

**REMISE DE DECORATIONS**

Le général commandant le 1er corps d'armée passera, sur la place de la République, le jeudi 15 courant, la revue des troupes de la garnison à l'occasion de la remise des décorations du 1er janvier.

MM. les Officiers de réserve et de l'armée territoriale sont invités à assister à cette cérémonie. Ils prendront place à la gauche des officiers sans troupe ou sans commandement.